

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

#### Arrêté du 14 mars 2024 modifiant les dispositions réglementaires (partie arrêtés) du code du sport

NOR : SPOV2408061A

La ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,  
Vu le code du travail, notamment son article L. 6113-9 ;  
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-2, A. 212-1 et suivants,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A la ligne « CQP animateur de loisirs sportifs, option activités gymniques d'entretien et d'expression, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 (\*\*) » figurant à la rubrique « ACTIVITÉS DE LA FORME y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé "multi activités physiques ou sportives" (\*) dans la limite de leurs conditions d'exercice » du tableau de l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport susvisé est ainsi modifiée : les mots : « A l'exclusion des cours individuels » sont supprimés.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 mars 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des sports,*  
F. BOURDAIS